

Le long processus du congrès socialiste

PARIS (AFP) - Le congrès du PS à Reims (14-16 novembre) sera l'aboutissement d'un long processus qui se poursuivra même au-delà, avec le vote des militants pour désigner le prochain premier secrétaire. En voici les étapes:



Vote des militants pour départager les 6 motions de censure le 6 novembre 2008 à Melle (© AFP/Arhives - Alain Jocard)

- Après le dépôt en juillet de 21 "contributions générales" - textes livrant une orientation politique et une conception du parti - six "motions" ont été déposées en septembre.

Ces six motions ont été soumises le 6 novembre au vote des militants.

Le résultat a donné, contre les prévisions des sondages, une majorité relative à la motion de Ségolène Royal, avec un peu moins de 30%, mais a laissé un parti fragmenté. Bertrand Delanoë et Martine Aubry suivent ainsi, dans un mouchoir de poche, à près de 25%, devant Benoît Hamon, représentant l'aile gauche du parti, à près de 19%.

Ces résultats sont importants pour la représentation dans les instances nationales, la direction étant formée à la proportionnelle des voix obtenues par chaque motion (minimum de 5% dans 15 fédérations pour être représenté).

Le premier signataire d'une motion est généralement le chef de file du courant, mais pas nécessairement candidat au poste de premier secrétaire.

- Le congrès: au terme des débats à Reims, une "commission des résolutions" se réunira, dans la nuit du samedi 15 au dimanche 16 novembre, pour tenter d'arriver à une synthèse des motions, rassemblant plus de 50%.

A cette étape, le ou les prétendants au poste de premier secrétaire font enregistrer leur candidature.

- La désignation du premier secrétaire est indépendante des motions: elle se fait par un vote de tous les militants, quatre jours après le Congrès, soit le jeudi 20 novembre (éventuel second tour le 21).

- Présidentielle: conformément à une réforme des statuts adoptée en juin, le PS organisera un congrès "au moins un an avant les échéances présidentielle et législative", et un autre "dans l'année qui suit ces mêmes échéances".

La désignation du candidat à l'Élysée se fera "au plus tard dans les trois mois qui suivent" ce congrès pré-présidentiel, par un vote des adhérents.

Toutefois, le débat reste ouvert - et devrait être tranché à Reims - sur la possibilité d'une "primaire" intégrant les sympathisants pour choisir ce candidat.